



LES
MINI-GUIDES
BANCAIRES

www.lesclesdelabanque.com

Le site pédagogique sur la banque et l'argent

Bien utiliser
les espèces

Ce mini-guide vous est offert par :

Pour toute information complémentaire,
nous contacter :
info@lesclesdelabanque.com

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901
Directeur de publication : Marie-Anne Barbat-Layani
Imprimeur : Concept graphique, ZI Delaunay Belleville - 9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis
Dépôt légal : août 2019

SOMMAIRE

Qu'est-ce que l'argent liquide ?	4
Quels sont les différents billets ?	6
Quelles sont les différentes pièces ?	10
Quelles précautions prendre avec les espèces ?	12
Comment retirer des espèces de mon compte ?	14
Les pièces et billets peuvent-ils être refusés en paiement ?	18
Comment payer en liquide hors zone euro ?	22
Comment déposer des espèces sur mon compte ?	26
Les points clés	29

INTRODUCTION

Adapté pour payer de petits montants, les espèces ou « argent liquide » est le plus vieux moyen de paiement existant encore. S'il est toujours risqué d'en avoir trop sur soi ou chez soi, il peut être utile au quotidien.

Plusieurs pays européens ont décidé d'avoir une monnaie commune (l'euro) ; les monnaies des autres pays sont différentes et n'ont pas toutes la même valeur.

Voici quelques règles à connaître pour bien utiliser l'argent liquide.

Qu'est-ce que l'argent liquide ?

Il s'agit des **pièces et billets, aussi appelés « espèces »**, qui permettent de payer en France. On dit aussi qu'ils ont cours légal.

Payer en liquide vous libère immédiatement de votre dette : si vous recevez des pièces et billets en paiement ou en rendu de monnaie, ou encore si vous retirez de l'argent de votre compte (distributeur ou guichet), vous pouvez aussitôt les utiliser.

Les billets et les pièces en euros qui circulent en France sont utilisables dans tous les pays de la zone euro. Les européens qui viennent en France peuvent y utiliser leurs propres pièces et billets en euros.

i

Etre payé en espèces ne dispense pas le commerçant de vous donner un ticket de caisse, une facture...

Quels sont les différents billets ?

Il existe **2 séries de billets en euros**.

Entrée en circulation en 2002, **la première série comprend 7 billets : 5, 10, 20, 50, 100, 200 et 500 euros**.

Avec une nouvelle ligne graphique et de nouveaux signes de sécurité, **la deuxième série, baptisée « Europe », comporte 6 billets** : elle ne comprend pas de coupure de 500 euros.

La première série de billets est progressivement remplacée par la série « Europe ».



DEPUIS LE 26 AVRIL 2019, LES BANQUES CENTRALES NATIONALES DE LA ZONE EURO N'ÉMETTENT PLUS DE COUPURES DE 500 EUROS. LES BILLETS DE 500 EUROS CONTINUENT TOUTEFOIS D'AVOIR COURS LÉGAL. VOUS POUVEZ DONC TOUJOURS LES UTILISER COMME MOYEN DE PAIEMENT OU RÉSERVE DE VALEUR.

De nombreux signes de sécurité sont insérés dans les billets pour dissuader les faussaires, comme le filigrane portrait, le fil de sécurité, la fenêtre portrait, l'hologramme portrait, l'hologramme satellite ou encore le nombre émeraude. Pour reconnaître un billet authentique, une méthode est recommandée : **Toucher, Regarder, Incliner** (TRI).

Quelles sont les différentes pièces ?

Les 8 pièces (1, 2, 5, 10, 20, 50 centimes, 1 et 2 euros) comportent une face commune à tous les pays ayant adopté l'euro (liste disponible sur le site de la BCE), sur laquelle la valeur de la pièce est inscrite. Le dessin figurant au revers de la pièce dépend du pays où elle a été fabriquée.

Deux fois par an, chaque pays peut éditer une pièce commémorative de 2 euros illustrée d'un motif national. La face européenne et les caractéristiques physiques de ces pièces sont identiques à celles des pièces de 2 euros courantes. Elles ont cours légal dans toute la zone euro.

i

Les pièces de collection (or ou argent), émises par la Monnaie de Paris, ne sont pas destinées à être utilisées dans le commerce, leur valeur marchande étant supérieure à leur valeur monétaire. Elles ont cependant cours légal, mais en France uniquement.

Quelles précautions prendre avec les espèces ?

S'il est **pratique au quotidien d'utiliser des espèces pour payer de petites sommes, elles doivent être conservées et utilisées avec prudence.**

D'une manière générale, évitez d'avoir trop de liquide sur vous ou chez vous. Vous risqueriez de le perdre ou d'attirer la convoitise et de vous le faire voler.

Il existe d'autres façons de payer de petits montants.

Le paiement sans contact est une alternative qui se développe, par carte comme par mobile.



i

Déposé sur un compte, votre argent est en sécurité et peut (selon le type de compte) vous rapporter des intérêts.

Comment retirer des espèces de mon compte ?

Le plus commode est de retirer de l'argent **dans les distributeurs automatiques de billets (DAB) ou guichets automatiques de banque (GAB)**, avec une carte de retrait qui permet de retirer de l'argent dans les DAB de sa banque ou une carte de paiement qui permet de retirer de l'argent dans les DAB des autres banques.

Les banques facturent généralement les retraits déplacés au-delà d'un certain nombre de retraits réalisés par mois.

Vous pouvez aussi, de manière exceptionnelle, retirer de l'argent au guichet de votre banque.

Cette procédure de dépannage peut avoir un coût si le retrait n'a pas lieu dans l'agence qui tient votre compte.

Selon les banques :

- soit, une carte de retrait à usage unique est mise à votre disposition pour procéder à ce retrait au DAB de l'agence,
- soit vous signez simplement un bordereau de retrait,
- soit vous faites un chèque du montant désiré, à partir de votre chéquier, à votre ordre ou à celui de la banque,
- soit vous signez un chèque de caisse dit « chèque omnibus » que vous remet le guichetier, établi à l'ordre de la banque.

i

Les banques développent des partenariats avec des commerçants pour permettre à leurs clients de retirer des espèces, sans avoir besoin d'un automate.



POUR POUVOIR EFFECTUER UN RETRAIT DANS UN DAB À L'ÉTRANGER, VOUS DEVEZ DISPOSER D'UNE CARTE INTERNATIONALE. EN DEHORS DE LA ZONE EURO, LE RETRAIT NÉCESSITERA UNE OPÉRATION DE CHANGE.

Les pièces et billets peuvent-ils être refusés en paiement ?

Les pièces ou les billets seront refusés :

- **s'ils n'ont pas cours légal** en France (par exemple, des anciens francs ou des devises étrangères),
- **s'ils ne sont pas en bon état**, en particulier si, étant gravement endommagés, ils sont susceptibles d'être rejetés par la Banque de France,
- **s'ils sont manifestement faux**. Le commerçant doit prévenir immédiatement la police. En cas de simple doute, il pourra relever votre identité, pour le cas où par la suite, la pièce ou le billet s'avérerait effectivement faux.

De plus, il est interdit aux personnes physiques ou morales résidant fiscalement en France de régler en espèces un montant supérieur à 1 000 euros lors d'une transaction entre professionnels ou entre professionnel et particulier. Ce seuil est porté à 15 000 euros pour les non-résidents.



VOUS NE POUVEZ PAS PRÉSENTER PLUS DE CINQUANTE PIÈCES EN UN SEUL PAIEMENT ET DEVEZ FAIRE L'APPOINT. DANS LE CAS CONTRAIRE, LE COMMERÇANT EST EN DROIT DE REFUSER LE PAIEMENT.

Comment payer en liquide hors zone euro ?

Avant de partir, vous pouvez **vous procurer**, auprès de votre banque ou d'un bureau de change, **des devises** (monnaies locales) **par une opération de change** (achat / revente de billets étrangers).

Le change est effectué à partir du cours interbancaire de la devise concernée, résultant lui-même de l'offre et de la demande sur le marché des changes.

Vous pouvez aussi emmener des euros et les échanger sur place.

Les banques affichent chaque jour les cours qu'elles pratiquent sur les différentes devises. Ils diffèrent selon qu'il s'agit d'un achat ou d'une vente de devises. Les frais de change perçus comprennent une commission fixe par opération (voir la plaquette tarifaire de la banque).



**TOUTES LES DEVISES
NE PEUVENT PAS ÊTRE
ACHETÉES EN FRANCE.
LES PIÈCES DE MONNAIE NE
SONT JAMAIS
CONCERNÉES PAR LES
OPÉRATIONS DE CHANGE
MANUEL.**

Comment déposer des espèces sur mon compte ?

En principe, vous pouvez déposer des espèces (billets et éventuellement pièces de monnaie) sur votre compte **au guichet** de n'importe quelle agence **de votre banque**. Il n'existe pas de montant maximum. La banque pourra vous demander d'en justifier la provenance dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Vous devez généralement **établir un bordereau de dépôt d'espèces** qui indique :

- la décomposition de la somme versée, en billets et en pièces,
- votre nom,
- votre numéro du compte,
- la date.

Dans certaines agences, il est possible de faire des dépôts (en billets) **sur un guichet automatique de banque (GAB)**. Dans ce cas, l'appareil délivre un bordereau de dépôt du montant déclaré.



LES POINTS CLÉS

BIEN UTILISER LES ESPÈCES



Payer en espèces vous libère immédiatement de votre dette.



L'argent liquide est adapté pour payer de petites sommes.



Pour éviter perte et vol, ne gardez pas trop d'argent liquide sur vous ou chez vous.



Vous pouvez à tout moment retirer et/ou déposer de l'argent sur votre compte.



En dehors de la zone euro, vous devez procéder à une opération de change.